

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
95	95	67

PRESENTS	56
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	7
ABSENTS	28

Vote Pour :	67
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

15 NOVEMBRE 2022

Date d'Affichage

15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt et un novembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Philippe ISSARD, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Serge LAZARO, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Max MOULIS, Christel PALIS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Montserrat REILLES, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, François VERGNES

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Philippe BARTHES à Florence BELOU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Maryline LHERM à Paul SALVADOR, Fernand ORTEGA à Michelle LAVIT, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL à Dominique HIRISSOU, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

**Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Arielle BRUN, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Malika ENNAJJARY, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Patrick MONTELS, Régine MOULIADE, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, Jean TKACZUK

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre TRANIER

N°245\_2022

ACTES : 1.1.2

**OBJET DE LA DELIBERATION :** 10- Autorisation de signature des accords-cadres relatifs à la Fourniture de documents imprimés, documents sonores et documents vidéo avec prestation et services associés pour les médiathèques d'agglomération Gaillac-Graulhet

## Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des accords-cadres pour la fourniture de documents imprimés, documents sonores et documents vidéo avec prestation et services associés pour les médiathèques de l'agglomération, en procédure formalisée, dont la consultation s'est déroulée du 30/08/2022 au 30/09/2022. La durée du marché est de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le marché à bon de commandes a fait l'objet de cinq lots distincts.

Lot 01 – Romans et documentaires adultes (tous types sauf bandes-dessinées)

Lot 02 – Livres pour la jeunesse (tous types sauf bandes-dessinées)

Lot 03 – Bandes-dessinées – adulte et jeunesse, tous éditeurs

Lot 04 - Disques neufs (CD, vinyles) tous genres, tous éditeurs

Lot 05 – DVD tous genres

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 novembre 2022 a attribué les accords-cadres,

### Le Conseil de communauté,

Oui cet exposé,

Vu le Code de la Commande publique notamment les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 et L2125-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6-2-3 Compétences en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à signer les accords-cadres relatifs à la fourniture de documents imprimés, documents sonores et documents vidéo avec prestation et services associés pour les médiathèques d'agglomération ainsi que tout document afférent,

- Lot 01 - **Romans et documentaires adultes** au prestataire :

SARL LIBRAIRIE ATTITUDE  
51, grand rue  
81500 LAVAUUR

pour un montant minimum de 75 000,00€ HT et un maximum de 113 700,00€ HT

- Lot 02 – **Livres pour la jeunesse (tous types sauf bandes-dessinées)** au prestataire :

SARL LIBRAIRIE ATTITUDE  
51, grand rue  
81500 LAVAUUR

pour un montant minimum de 75 000,00€ HT et un maximum de 113 700,00€ HT

- Lot 03 – **Bandes-dessinées – adulte et jeunesse, tous éditeurs** au prestataire :

LIBRAIRIE BD FUGUE CAFE  
11-20 rue Sainte Ursule  
31000 TOULOUSE

pour un montant minimum de 41 000,00€ HT et un maximum de 63 900,00€ HT

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le **30 NOV. 2022** 

ID : 081-200066124-20221121-245\_2022-DE

- Lot 04 - **Disques neufs, tous genres, tous éditeurs** au prestataire :

RDM VIDEO  
125-127 bd Gambetta  
95110 SANNOIS

pour un montant minimum de 3 800,00€ HT et un maximum de 6 000,00€ HT

- Lot 05 – **DVD tous genres** au prestataire :

ADAV  
41 Rue des Envierges  
75020 PARIS

pour un montant minimum de 20 000,00€ HT et un maximum de 50 400,00€ HT

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le **30 NOV. 2022**

- publication, mise en ligne/affichage

Le **30 NOV. 2022**

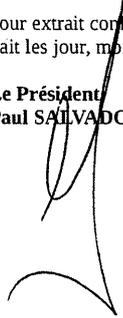
Notification

Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Président  
Paul SALVADOR



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID : 081-200066124-20221121-245\_2022-DE